

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 22

Artikel: Armoiries communales : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1922 pour

3 fr. 50

en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.



QUVETTA ET LO MENISTRE

Vo dere lo fin mot, Quvetta étais ion de Pelliou coo que l'ant étais fé po fére eindéva lè z'autro ; on minna-mor que n'avais rein que lo porta-pipa de bon, dâi croûte ruse à n'en teni boutiqua et a resta mè de croingt an sein avais fauta d'ein ratselâ ; on vaudâi plein de cabosse que lâi avais rein manquâ qu'on bocon de vergogne po être on hommo de sorta. Avoué cein on mourâgâ dè la metsance et adî à aneci lè z'autro. Sa fenna, que l'avâi rido de pacheince, desâi :

— Eh ! serpeint de Quvetta ! se lo diâblio vailâi pi lè quafro fê dau tsin, lâi a grand temps que l'autr' rapertis !

le mourgâve tant qu'âo menistre, mîmameint que s'étais met à recordâ la Biblia et à lière ti lè lâvro de pridzo po pouâi l'lembétâ à tsavon. Adan, aprî lo pridzo, ie desâi ào menistre — que l'etâi 'na tant brâva dzein qu'on lâi arâi bailli à gardâ tote lâ damuzalle dau paï — desâi dan ào menistre, monsou Esaïe :

— Vo z'âi fé on bin biau pridzo, mâ l'é dza lié l'autr'hi dein on lâvro que s'âi dit : Les prédicateurs sous Louis XIV.

Et cein fasâi dêlao ào menistre.

On coup, onna demeindze de coumeniion, lo moti étais pliein, le menistre étais dza aguelh su sa dzéire. Quvetta étais dein lo premi bane. Monsu Esaïe l'avâi prâi son texte, quemet diant, dein la Biblia iô s'âi dit : Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles.

L'avâi coumeinci dinse :

— Dieu seul est grand, mes frères !

Adan, ne vaicté-te pas que clia freguelhie de Quvetta fâ à son vesin, prau fê po que le menistre l'ouïe :

— Ça c'est de Massillon ! (Clli certain Massillon étais sur vîhio menistre que l'etâi on tot fin po pridi.)

Monsu Esaïe l'etâi venu rodzo quemet onna terlupa, mâ repregnâi son discou :

— Mais moi, je me sens confondu et par la grandeur du sujet, et, s'il m'est permis de l'avouer, par l'inutilité du travail.

— Ça c'est de Bossuet ! que fâ Quvetta. (Clli Bossuet l'avâi z'âta dau synode.)

Le menistre étais venu asse billian qu'on motchau de damuzalle. Tot parâi continuâve :

— Car il faudra se repentir et qu'on dise de chacun de vous : « Il frappe à la porte de la vérité par les prières et par les larmes. »

— Ça c'est de Mascaron, que fâ Quvetta. (Mascaron l'etâi assebin en ministre de devant quarantaine, que fasâi pliorâ tote lâ dzein et lâ vîhie fenne, tant fasâi biau l'ouïre.)

Monsu Esaïe l'etâi vagnâ asse vê que dau porrâ et coumeincive à quelqu'hi :

— Mais... il faut se repentir sincèrement, de crainte de devenir un hypocrite réel, tournant dans sa personne les choses les plus saintes en ridicule.

— Ça c'est de Bourdaloue ! (que l'etâi assebin on coo que prédive rido bin) qu'atteve Quvetta.

Sti coup, lo menistre ne put pe reim mè lâi teni. S'vire vê Quvetta et lâi dit :

— Monsieur Quvetta, vous êtes un impertinent. Et clia tsaravoûta de Quvetta l'a repondu :

— Ça c'est de vous, monsieur le ministre !

Marc à Louis, du Conteur.

ENTRE NOUS, VOISINE

Le printemps est mort, voisine, vive l'été ! Car nous voici déjà presque en été. Les roses de juin parfument le jardin, le crépuscule tardif a la clarté de l'aube et c'est hier que nos filles ont passé le seuil de l'église sous leur voile blanc de communiantes !

Je me demande, voisine, si nous comprenons bien l'importance de l'acte qu'elles remplissent ainsi ; si nous savons, surtout, le leur faire comprendre ?

Hier encore, elles avaient le front penché sur leurs livres d'étude ; nous étions à leurs côtés prêtes à les défendre contre les influences étrangères et les dangers du « monde »... les voici, aujourd'hui, libres de danser, de flirter, de faire, en somme, ce que bon leur semble ! Je sais qu'il est un moment où il devient nécessaire d'accorder sa liberté à la jeune fille... sans cela elle risquerait de la prendre toute seule... Mais je n'aime pas que cette émancipation suive de si près l'espèce de retraite qu'est l'instruction religieuse. Et je n'aime pas davantage la mode des cadeaux de réception. Les parents peuvent toujours offrir le bijou de famille, qui marquera cette date d'un beau souvenir, mais pourquoi faire d'un événement purement religieux une petite foire aux vanités ! Je sais une fillette qui vient de recevoir, pour sa réception, exactement quarante-douze cadeaux, plus sa première lingerie garnie de valençaises et une « robe modèle » de chez le grand faiseur ! Avouez, ma voisine, que cela n'a pas le sens commun et que c'est nous, les mères sans jugement, ou trop faibles, qui bien souvent, sommes responsables de cette légèreté moderne que nous déplorons les toutes premières.

Courage, voisine, restez la « maman » de votre petite « Première Communion » ; soyez la « compagne », mais demeurez aussi l'autorité et chacune, vous verrez, s'en trouvera bien ! L'Effeuleuse.

Comme à Waterloo. — Le valet de chambre annonçait :

— M. Charles Cambronne désire vous parler.
— Est-ce le fils du général ?
— Non, c'est son arrière-petit-fils.
— Hélas ! que va-t-il me dire ?

ARMOIRIES COMMUNALES.



Peney-le-Jorat a fait frapper pour ses soldats une médaille en commémoration de la garde des frontières. Sur cette médaille on voit un écusson bleu chargé de trois sapins d'argent émergeant chacun d'un mont d'argent. Ces armes ont été adoptées comme armoiries communales après y avoir ajouté aux deux angles supérieurs un *tavans* d'or.

Les sapins rappellent le Jorat et ses magnifiques forêts. Les *tavans* sont une allusion au sobriquet des gens de Peney.

Ne chante-t-on pas, dans la *Dîme de Morax*, à la Ronde du Jorat :

Les *talènes* sont à Vulliens,
Mais à Peney, les gros *tavans*.

Les bons Vaudois abonnés du *Conteur* savent que *talène* est le nom vaudois du frelon et *tavan* celui du taon ; si nous le rappelons ici, c'est pour les étrangers qui nous font l'honneur de nous lire.



Gimel. — On nous communique les lignes suivantes concernant les armoiries de cette commune :

« Les armoiries de Gimel portent : de gueules à deux enfants jumeaux d'argent. Ces armoiries figurent déjà sur un sceau qui semble daté du commencement du dix-huitième siècle et qui porte la légende : *St'ceau de la Commune de Gimel*. Au centre, dans un écu, figure le type des gémeaux. Ce signe du Zodiaque a sans doute pour but de rappeler l'origine du nom de Gimel. Sur ce sceau, les gémeaux ne sont pas indiqués. Il a été publié par M. le pasteur Ruchet, dans les *Archives héréditaires suisses* de 1914 (page 30) d'après un document de 1750, communiqué par M. Marc Henriod.

Voici les plus anciennes formes du nom de Gimel : entre 983 et 993, Gemella ; en 1051, Gimellis ; en 1139, Gemes ; en 1172, Gimelz, en 1265 et 1344, Gimez ; en 1285, Gemels ; en 1299, Gimello ; en 1494, Gymelz. Ce nom vient de gemellæ, qui en latin signifie jumeau, double, soit : *villæ gemellæ* : fermes jumelles ou voisines.

La commune de Gimel a adopté un fond rouge (gueules), elle a ainsi les couleurs de Romainmôtier dont elle dépendait au moyen âge. »

LE FAISEUR D'EMBARRAS

E suis surpris que Molière n'ait pas fait une comédie tout entière sur le *faiseur d'embarras*, car c'est un des caractères qui se présentent le plus souvent dans le monde, et à Genève surtout, caractère né, selon moi, d'une ambition *populaciére*, d'un amour-propre affamé et d'un désir insatiable de fixer les regards de la foule.

Le *faiseur d'embarras* brille et s'agit particulièrement dans toutes les circonstances qui mettent en mouvement un grand nombre de personnes. Ces occasions favorables à son penchant sont pour lui comme un piédestal sur lequel il se pose pour être vu ; il aime que les yeux con-